

Renouveler les liens entre l'Enseignement Catholique

et l'Université Catholique en France

au service de formations innovantes :

LES RELATIONS RENASUP-UDESCA

Les cinq instituts et universités catholiques de France (Angers, Lille, Lyon, Paris et Toulouse), regroupées au sein de l'UDESCA, assurent depuis 1875 les formations en licence et doctorat, plus récemment en master, pour l'enseignement supérieur catholique. Depuis quelques années, des lycées de l'enseignement catholique impliqués dans le « post-bac » cherchent à intégrer leurs élèves dans des cursus de licence et de master. C'est dans ce cadre que l'UDESCA s'engage dans le présent protocole aux côtés du SGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) et de l'association RENASUP.

Le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique abrite l'association RENASUP à laquelle, en accord avec les membres fondateurs, il a confié la mission de favoriser le développement d'un enseignement et d'une formation supérieurs catholiques, notamment dans le cadre de l'espace Européen de l'enseignement supérieur. RENASUP accueille 510 lycées qui scolarisent 57 000 étudiants (CPGE, BTS, diplômes d'Etat, titres certifiés) auxquels il faut ajouter les étudiants en parcours conventionnels Lycée-Université /Lycée-Grand établissement ou Ecole /pour le niveau L3.

A ce titre, le Secrétaire général de l'enseignement catholique est signataire de ce protocole qu'il approuve aux côtés du Président de l'UDESCA et du Président de RENASUP.

SOMMAIRE :

PREAMBULE : UN CONSTAT

1. ETAPES ET PARCOURS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Du Baccalauréat à l'Université : Le grand saut
- Du Bac au Bac +3 à l'Université : Des parcours coordonnés

2. ACCORD SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DES RELATIONS UDESCA-RENASUP

- Décloisonner les relations
- Les liens institutionnels établis
- Les nouveaux champs de travail commun

PREAMBULE : UN CONSTAT

Beaucoup font le constat d'une ignorance réciproque entre « l'Enseignement Catholique » (écoles, collèges et lycées) et l'Université/Institut Catholique¹ dans la plupart des villes de France. Sans entrer ici dans l'analyse du « pourquoi », il semble évident qu'un rapprochement, voire un véritable renouvellement des liens et conventions, est souhaitable. C'est ce que l'UDESCA et RENASUP voudraient ici affirmer et préciser.

La mise au point et la conduite du master « Métiers de l'enseignement » sous la responsabilité académique des institutions de l'UDESCA est une belle occasion (un « passage obligé » même) pour ce renouvellement. Nous sommes en effet, Enseignement Catholique et Universités/Instituts Catholiques, « condamnés à travailler ensemble cette formation pour la faire réussir », ce qui est une opportunité à saisir. Ensemble veut dire « Universités et Instituts catholiques – ISFEC – Tutelle – DEC - Chefs d'établissements – Formiris – SAAR, ... », soit beaucoup d'acteurs à mettre en lien. Certains pilotent la formation universitaire dans son aspect enseignement et recherche, d'autres sont davantage spécialisés vers le concours et la professionnalisation, certains participent à la recherche, d'autres au suivi de terrain et au recrutement, bref personne ne couvre la totalité des tâches nécessaires. La mise en commun des compétences est alors essentielle. Elle permet aussi de rapprocher deux mondes bien différents. Nous y voyons une démarche complexe mais surtout une chance pour faire réussir un projet au service des futurs enseignants comme des élèves.

Le rapprochement lié au master « métiers de l'enseignement » est propice à un rapprochement plus large : par exemple au niveau des licences que des lycées de l'Enseignement Catholique cherchent à offrir (en prolongement d'un parcours Bac +2), en convention avec des universités françaises ou étrangères. On rejoint ici la mission confiée par l'Eglise aux Instituts et Universités catholiques qui offrent eux-mêmes des licences, reconnues par convention avec des universités publiques ou par jury rectoral, et souvent méconnues des lycées de l'Enseignement Catholique. Sans faire évidemment de l'Université Catholique un lieu d'exclusivité pour les études supérieures des lycéens de l'Enseignement Catholique, ces licences et autres propositions de formation des universités catholiques sont à proposer explicitement aux lycéens, notamment ceux de l'Enseignement Catholique. En effet, ces universités partagent les valeurs de l'Enseignement Catholique et les résultats aux examens, de licence notamment, y sont excellents, grâce entre autres à un accompagnement personnalisé des étudiants.

De même, les lycées catholiques proposant de l'enseignement supérieur constituent un vivier de qualité au sein duquel des jeunes sont motivés par un cursus dans des domaines divers de l'enseignement supérieur : licences professionnelles, licences et autres formations des universités/instituts catholiques. Ces établissements ont en outre parfois aussi passé des conventions avec des structures comme le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), des universités françaises ou étrangères, qui en font des partenaires fiables tant pour le conseil et la préparation des étudiants aux exigences universitaires que pour le développement de formations en commun.

Lycées et universités catholiques ont également vocation à travailler de manière plus collaborative sur les réorientations des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) ou BTS (Brevet de Technicien Supérieur) vers l'université, ou encore des étudiants de cursus licence vers ces formations supérieures des lycées.

Il en découle un important travail de connaissance réciproque, de reconnaissance des compétences des uns et des autres...pour bâtir ensemble des projets de formations supérieures qui allient « excellence » et « valeurs de l'humanisme chrétien » et qui soient vraiment orientés vers la professionnalisation.

¹ Pour simplifier, l'appellation « Université Catholique » sera seule conservée dans la suite du document

1. ETAPES ET PARCOURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

▪ Du Baccalauréat à l'Université : Le grand saut

Les lycéens qui découvrent l'université et les écoles d'enseignement supérieur sont souvent surpris et heureux de l'ouverture au monde professionnel et au monde de la recherche qui s'offrent alors à eux. Ils sont conviés à une *nouvelle manière d'apprendre* qui vise à combiner professionnalisation et recherche. Des enseignants-chercheurs qualifiés les aident à développer leur potentiel intellectuel et leur sens pratique à travers les méthodes de travail des professionnels et des chercheurs, dans les domaines variés des sciences dures, de la médecine, des sciences humaines, de la philosophie, de l'économie, du droit, des lettres ou de l'art... Ils peuvent alors développer un véritable « esprit critique » qui leur permet une réelle autonomie pour apprendre, discerner, choisir, prendre des responsabilités, entreprendre.

Des stages en entreprises ou en d'autres institutions, en France et à l'international, leur font découvrir le monde professionnel dans sa réalité quotidienne. L'utilisation de bibliothèques universitaires de qualité, de techniques d'information et de communication sophistiquées, l'apprentissage des langues mais aussi l'expérimentation du travail de laboratoire leur donnent accès à des savoirs et savoir-faire particulièrement performants. Ils construisent ainsi un véritable projet professionnel, depuis la licence jusqu'au master ou au diplôme d'ingénieur, jusqu'au doctorat pour certains. Le temps de la formation universitaire marque souvent toute une vie !

Les études dans les Universités Catholiques de France s'inscrivent dans cette pédagogie d'apprentissage au cœur de la vie contemporaine, intégrant aussi la théologie, la philosophie, les sciences religieuses, et l'éthique. L'accompagnement personnalisé des étudiants est favorisé, depuis l'aide individuelle jusqu'à l'orientation professionnelle, en passant par une formation de toute la personne dans toutes ses dimensions corporelles, psychiques et spirituelles. Les valeurs de l'humanisme chrétien sont au fondement de cette approche, dans un esprit d'ouverture à la diversité des opinions philosophiques et religieuses. Les Universités Catholiques sont heureuses de conduire ainsi plus de 80% des étudiants non seulement à réussir leurs examens et à acquérir des compétences reconnues, mais aussi à construire leur vie professionnelle et personnelle au service d'une société sans cesse à humaniser.

○ Les exigences des masters : recherche et professionnalisation

Dans le système LMD, le *master* est le « produit phare » des universités aujourd'hui, avec ouverture à la recherche et à la professionnalisation. Il ne s'agit pas de proposer à tous les étudiants de master de devenir des chercheurs (même si quelques-uns le deviendront en poursuivant en doctorat puis au niveau d'une carrière), mais de « former par la recherche » ces étudiants qui deviendront des professionnels. On peut vraiment parler de « formation par la recherche » comme d'une manière spécifique de former les étudiants dans l'enseignement supérieur, différente en cela du temps du lycée et de la formation initiale en licence.

Ouvrir des masters suppose que l'on s'appuie non seulement sur les compétences des enseignants-chercheurs, mais aussi :

- sur un réseau de professionnels associés, susceptibles d'embaucher les étudiants, avec un accompagnement de type « projet professionnel », une insertion professionnelle et une ouverture à l'international, par les stages notamment mais aussi au sein même du parcours de formation,
- sur des laboratoires de recherche performants dans le domaine concerné, dans lesquels les étudiants peuvent se former dans la dynamique de projet de recherche-action par exemple, voire de recherche plus académique en lien avec une problématique professionnelle, en

ouverture à la mondialisation, et en partenariat avec l'université publique, le CNRS ou d'autres institutions publiques ou privées, françaises ou internationales.

Un nouveau défi passionnant consiste à relier « recherche et professionnalisation », souvent vues comme antinomiques. La recherche en « pédagogie appliquée » dans le cadre du master « métiers de l'enseignement » peut en être une illustration, alliant les compétences des chercheurs et celles des formateurs de terrain. Une alliance réussie entre recherche et professionnalisation est gage d'excellence !

Enfin, pour conduire un master, il est important qu'une majorité des membres du corps enseignant possède le doctorat et qu'un nombre suffisant ait obtenu l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

○ **Conséquences sur les licences**

Il faut dorénavant *regarder les licences à partir des masters* et non l'inverse comme l'on y était habitué en intégrant l'axe de l'insertion professionnelle au niveau L3. C'est dans cet esprit que la nouvelle licence (arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence) a été conçue.

- La L1 se veut généraliste, avec bases et fondamentaux déjà orientés par la professionnalisation.
- La L2 intègre (a) l'ouverture aux méthodologies du travail universitaire (méthodologie de la recherche, utilisation des bibliothèques en réseaux pour un travail permettant une pédagogie par projet et une capacité d'autonomie des étudiants) et (b) l'ouverture à l'international, via un stage à l'étranger et la pratique de plusieurs langues. Cet aspect est essentiel dans le monde d'aujourd'hui.
- La L3 affirme l'ouverture à la professionnalisation et à la recherche.

C'est ainsi que les programmes IDEX (initiatives d'excellence) déposés par certaines universités conçoivent la pédagogie des nouvelles licences, tout en proposant une articulation entre « sciences et humanités ». Une telle perspective vise l'excellence pourvu que les formations en sciences et en humanités ne soient pas seulement « juxtaposées » mais réellement « articulées » ! Les Universités Catholiques ont une expérience avérée en ces domaines, ce qui devrait renforcer leur positionnement dans le monde universitaire français.

Ces éléments de l'évolution des universités doivent être pris en compte alors que s'ouvrent de nouvelles perspectives de collaborations entre l'Enseignement Catholique et les Universités Catholiques. Celles-ci appellent de l'ingéniosité de part et d'autre :

- pour la mise en œuvre des conventions de licences entre lycées et universités catholiques, notamment dans le cadre des CPGE ;
- pour les poursuites d'études de BTS ou formations Bac+2 des lycées vers les licences universitaires ;
- pour des préparations intégrées à des concours d'entrée en écoles d'ingénieurs, en écoles de commerce, ...

▪ **Du Bac au Bac+3 à l'université : des parcours coordonnés**

L'enseignement supérieur des lycées français présente une réalité propre qui va bien au-delà de ce que l'on appelle ailleurs, l'enseignement post-secondaire. Le rythme comme les méthodes sont en rupture avec l'enseignement secondaire et constituent par là une préparation à ce qui est attendu en Ecole comme en université.

Avec 120 ECTS à l'issue des deux années d'études en CPGE comme en BTS, Il trouve une place spécifique et légitime dans le paysage de l'enseignement supérieur. Il constitue le premier des vœux 1 sur Admission Post Bac (APB) : 47% en 2011 dont en 9% CPGE et 36% en BTS et 2% pour les autres Diplômes d'Etat.

○ **Les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et Diplômes d'Etat**

Elles constituent ce que l'on appelle couramment l'exception française, une exception appréciée par les écoles qui y trouvent leur principal vivier de recrutement en première année, mais aussi par les universités lorsque certains jeunes après deux années de CPGE décident de poursuivre à l'université, notamment en lettres, sociologie ou philosophie...

Les CPGE, grâce à des taux d'encadrement élevés par des enseignants conjuguant l'expertise de leur discipline et connaissances des exigences aux concours, constituent un excellent moyen d'amener des jeunes à donner le meilleur d'eux-mêmes, à atteindre, au-delà de la masse des connaissances acquises, un potentiel élevé de conceptualisation. Bon nombre d'entre eux affirment avoir atteint à l'issue du cursus des niveaux de performances intellectuelles qu'ils imaginaient hors de portée deux ans plus tôt.

Dans l'enseignement catholique, bon nombre de ces CPGE veillent au travers de l'organisation des études, notamment de l'internat, à ce que ces classes soient également des lieux d'apprentissage de la solidarité et non de la compétition sauvage.

Les CPGE des lycées sous contrat d'association avec l'Etat bénéficient de financements qui leur permettent une accessibilité à toutes les catégories sociales. Un travail en commun avec les grandes écoles de la FESIC (Fédération des Ecoles Supérieures d'Ingénieurs et de Cadres) a permis de construire des parcours sécurisés- ouverts, susceptibles d'améliorer l'attractivité de ces classes pour les jeunes des milieux les plus modestes qui sont ceux qui ont le plus besoin de sécurisation.

De la même manière, au-delà des expérimentations déjà engagées, des coopérations entre CPGE et Universités Catholiques pourraient être renforcées. Coopérations allant bien au-delà de la délivrance formelle d'ECTS, pour créer de véritables dynamiques communes, qui permettent à des jeunes de rencontrer le monde universitaire, et notamment celui de la recherche, dès le cursus de CPGE. Certains diplômes d'Etat comme les Diplômes de Comptabilité Gestion (DCG) devraient pouvoir eux aussi générer des synergies communes.

○ **Les Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS)**

Ces diplômes présentent la particularité de jumeler l'acquisition d'une véritable qualification professionnelle appréciée par le monde du travail et de connaissances théoriques de niveau conséquent, avec des variantes selon les séries. Ils sont sanctionnés par un examen national exigeant, les taux de réussite de certaines séries l'attestent.

Une place de plus en plus importante y est accordée à la pédagogie de projet, méthode privilégiée de manière générale dans l'enseignement supérieur.

Au-delà des 120 ECTS qui leur sont affectés, les BTS bénéficient d'une reconnaissance pour les concours sur titres des grandes écoles (Concours Passerelle,...), mais aussi pour la poursuite d'études dans les universités européennes et au-delà. RENASUP a d'ailleurs encouragé pour ses établissements la souscription de chartes ERASMUS, parfois au travers de consortiums régionaux. A ce titre, de nombreux étudiants de BTS ponctuent leur cursus par une période dans un pays de l'espace Bologne.

Les BTS recrutent en moyenne 50% d'étudiants issus des baccalauréats technologiques, 20 à 25% d'étudiants issus de baccalauréats généraux et 20 à 25% d'étudiants issus de baccalauréats professionnels, avec des variantes selon les séries.

Si cette dernière composante est souvent moins marquée par un projet d'études longues, les 75% de jeunes issus des baccalauréats technologiques et généraux viennent chercher une formation sécurisée par l'insertion professionnelle possible après deux ans, mais ouverte à une poursuite d'études vers le niveau L qui ouvre lui-même vers le niveau master des universités et grandes écoles. La rénovation des baccalauréats technologiques, les rendant plus généralistes, ne fera que renforcer cette tendance.

Ce modèle a l'avantage d'être très démocratique dans la mesure où le contrat d'association avec l'Etat le rend peu coûteux, qu'il présente une offre de proximité géographique qui évite des coûts de

déplacement ou d'hébergement onéreux pendant les deux premières années d'études. Surtout, il prend en compte le souhait souvent rencontré au sein des catégories populaires d'avancer par paliers progressifs, sécurisant le parcours et affinant l'information pour la suite.

Là aussi et de manière plus large que pour les CPGE, des coopérations entre lycées d'une part et universités et grandes écoles catholiques d'autre part existent. Mais elles restent trop souvent limitées aux grandes villes d'implantation des Universités Catholiques et mériteraient d'être mieux valorisées au sein de nos différentes structures afin d'engager des partenariats nouveaux sous des formes plus innovantes que les seules licences professionnelles.

Comme pour les CPGE, un travail commun est nécessaire en amont pour mieux préparer dès le BTS l'entrée en L3, pour informer les jeunes des possibilités et des attentes en universités et grandes écoles catholiques.

Ce travail viendrait rencontrer la démarche engagée par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique pour améliorer au sein des collèges et des lycées l'accompagnement à l'orientation. Démarche qui doit permettre, entre autres, de valoriser l'offre d'enseignement supérieur catholique et engager bien en amont l'information sur les métiers et les carrières proposés par l'enseignement catholique ainsi que sur les conditions d'accès aux masters d'enseignement au sein des universités catholiques.

2. ACCORD SUR LES PRINCIPES GENERAUX DES RELATIONS UDESCA-RENASUP

Applicable aux deux institutions ainsi qu'aux organismes et établissements qu'ils représentent.

▪ Décloisonner les relations.

Si les différents parcours d'enseignement supérieur en lycée, grande école, université ont longtemps fonctionné de manière quasi cloisonnée, de fortes évolutions sont en cours. Elles sont liées :

- à la création d'un espace Européen de l'Enseignement Supérieur ;
- à l'émergence d'une compétition entre les formations et les établissements de formation ;
- aux changements culturels, sociologiques et économiques qui modifient les comportements des jeunes et des familles face aux études ;
- aux demandes des professionnels en matière de recrutement dans les entreprises et services ;
- aux positionnements des institutions de formation qui révisent leur stratégie entre réformes gouvernementales, ouverture internationale, valorisation de leurs capacités, réponse à la demande perçue, anticipation prospective ;
- à la demande d'ouverture sociale.

Ces évolutions créent un contexte nouveau. En réponse globale, émerge une politique éducative caractérisée par :

- la liberté de choix du jeune ;
- l'éducation de sa capacité à choisir grâce à un processus d'orientation active ;
- la diversité de l'offre de formation ;
- la multiplicité des passerelles existantes ou à travailler.

Premier principe à mettre en œuvre dans les relations RENASUP – UDESCA et entre les membres de leur réseau respectif : travailler à articuler les différents types d'offres de formation en coordonnant les stratégies institutionnelles, dans le respect des responsabilités pédagogiques ou académiques de chacun.

▪ **Les liens institutionnels établis.**

L'Enseignement Catholique a des moyens pour mener à bien cette politique :

- RENASUP au sein duquel siègent l'UDESCA et la FESIC, et dont l'objet statutaire est :
 - de contribuer par tout moyen direct ou indirect, à faire exister et se développer un enseignement et une formation supérieurs privés, en réseaux locaux, territoriaux, régionaux, nationaux et internationaux, notamment européens dans le cadre de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur, selon les accords dits « de Bologne » ;
 - de rassembler par région, selon les statuts types adoptés par le Conseil d'Administration de RENASUP, les établissements, proposant des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, des formations préparant aux BTS, BTSA, Diplômes d'Etat, Diplômes nationaux, titres de niveau supérieur et autres formations de niveau Bac+3 ; de rassembler également les organisations reconnues dans le Statut de l'Enseignement Catholique auxquelles ces établissements adhèrent ;
 - d'assister ces établissements dans leurs réflexions et leurs projets ;
 - de soutenir la mise en place de formations supérieures professionnelles ou professionnalisantes de niveau L3.

- le Comité de liaison créé dans le cadre du protocole d'accord SGEC – UDESCA du 3 janvier 2009 pour traiter de toutes les questions communes.

- les Accords Particuliers comme l'accord cadre DGESIP – RENASUP – FESIC relatif au fonctionnement des classes préparatoires selon les modalités du contrat d'association à l'Etat et liées aux grandes écoles de la FESIC.

Deuxième principe à mettre en œuvre dans les relations Renasup – Udesca et entre les membres de leur réseau respectif : s'engager réciproquement et pleinement dans les instances de concertation et de décision pour partager l'analyse des situations, fixer les orientations, passer les accords, réguler les désaccords.

▪ **Les nouveaux champs de travail commun**

- l'orientation active du jeune : journées communes d'information, site commun d'accompagnement à l'orientation, annuaires communs, dispositifs de réorientation, etc. ;
- la facilitation des suivis d'études d'un ensemble à l'autre ;
- la création de parcours orientés vers les cursus supérieurs longs réalisés par étape pour les jeunes sortant du baccalauréat technologique rénové ;
- la création d'années de L3 à caractère technologique par convention avec des lycées disposant de classes préparatoires et de BTS en vue de permettre au jeune d'atteindre les 180 ECTS du protocole Européen et de poursuivre le cas échéant son parcours universitaire ;
- la création de parcours adaptés à des publics plus diversifiés (bacs pros, bacs techno, bacs généraux d'autres filières) pour préparer des diplômes bac+3 des universités catholiques ;
- la création de licences professionnelles permettant de conjuguer les savoirs et savoir-faire universitaires et du lycée ;

- le partenariat pour les classes préparatoires aux grandes écoles dans une logique de sécurisation du parcours de formation et d'insertion du jeune ;
- La création de parcours mixant plusieurs disciplines, type sciences et humanités.

Ces champs de travail prennent en compte l'ensemble du dispositif de formation : formation initiale plein temps, formation en alternance dont apprentissage, formation professionnelle continuée, certification. Pour s'adapter aux demandes personnelles de complément de formation tout au long de la vie, ils intègrent la prise en compte des acquis de l'expérience.

Troisième principe structurant dans les relations RENASUP – UDESCA et entre les membres de leur réseau respectif : créer des dispositifs de formation innovants, en assurer un portage commun depuis la conception jusqu'à l'évaluation des résultats, régler par convention la répartition des responsabilités, des charges et des moyens.

Quatrième principe structurant pour les relations RENASUP – UDESCA : dans la mise en œuvre des collaborations, concertations et conventions de formation pour l'enseignement supérieur, on veillera à la juste participation financière des établissements impliqués aux coûts générés par la mission confiée par l'Église aux Universités Catholiques. Celle-ci consiste à initier les étudiants au travail universitaire dans les valeurs chrétiennes, à développer des cursus originaux de master et de doctorat, à entretenir les structures de recherche et les fonds documentaires nécessaires à ces enseignements, et, plus fondamentalement, à offrir à la société des institutions universitaires catholiques où la foi et la raison concourent à la production des connaissances et des savoir-vivre. Par leurs collaborations pédagogiques et institutionnelles, l'enseignement catholique secondaire et les universités/instituts catholiques entendent contribuer, dans un même élan, à l'œuvre d'évangélisation dans les cultures contemporaines.

A Paris, le 8 décembre 2012



Pour l'UDESCA

Le Président *Pierre Deleux*



Pour RENASUP

Le Président *Fernand GIVARO*

Accord approuvé par

le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

Eric de La Haye
